

# AVIS DE COURSE "OCCITANIA CUP 2019"

## Prescription FFVoile:

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

## OCCITANIA CUP 28 et 29 septembre 2019

## SETE

Autorité organisatrice : CDV34 Comité Départemental de Voile de l'Hérault

Avec le concours de :

La Ville de Sète Le Port de Sète Sud de France Les Clubs de voile Habitables de l'Hérault et du Gard La Ligue de Voile Occitanie

## Grade 4









La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

#### 1. REGLES

La régate sera régie par :

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV2017/2020),
- 1.3 les règlements fédéraux,
- 1.4 la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2.
- 1.5 Les Règlementations Spéciales Offshore (RSO) ne s'appliquent pas.

## 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les bateaux peuvent être tenus d'arborer la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique.

## 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 La régate est ouverte :
  - 3.1.1 à tous les bateaux en règle avec leur autorité nationale, de catégorie de conception A B C ou D norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e catégorie de navigation ou équivalent. Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation basique de la Division 240. Les bateaux non francisés devront être en règle avec leur législation nationale en vigueur.
  - 3.1.2 A tous les bateaux des classes monotypes et micro et aux bateaux du système à handicap "Osiris Habitable".
- 3.2 Les bateaux admissibles pourront s'inscrire en ligne en suivant les indications données sur le site du CDV34 : <a href="https://www.comite-voile34.fr/voile34/">https://www.comite-voile34.fr/voile34/</a> à partir de juillet 2019, les frais d'inscription requis seront payés en ligne à ce moment-là. Le principe proposé est de minimiser le temps consacré aux inscriptions pour favoriser le temps de course. L'inscription en ligne doit permettre de vérifier les licences dématérialisées des équipiers inscrits et les cartes OSIRIS des bateaux. Un ajustement de l'équipage pourra être fait le vendredi 27 septembre à la confirmation des inscriptions, merci donc de vous inscrire à l'avance, même de façon incomplète.
- 3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent posséder au moment de leur inscription :
  - leur licence FFVoile mention "compétition" valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition,
  - ou leur licence FFVoile mention "adhésion" ou "pratique" accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs,
  - si nécessaire, l'autorisation de port de publicité,
  - le certificat de jauge ou de conformité.
- 3.4 Les concurrents étrangers (chaque membre de l'équipage) ne possédant pas de licence FFVoile doivent posséder au moment de leur inscription :
  - un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
  - le certificat de jauge ou de conformité
  - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
  - un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.





## 4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants (à payer à l'inscription et en même temps) :

Droits d'inscription du bateau :

Classe	Montant
Bateaux de moins de 8 m	70€
Bateaux de 8 à 10 m	90 €
Bateaux de 10 à 12 m	110 €
Bateaux de plus de 12 m	130 €

Frais d'organisation (déjeuner, bar, repas, soirée, ...) :

15€ par skipper, par équipier et par accompagnateur.

#### 5. PROGRAMME

5.1 Confirmation (ou modification d'inscription) :

Vendredi 27 septembre 2019 de 9 à 19h30 heures

Samedi 28 septembre 2019 de 7h30 à 9 heures

5.2 Jauge et contrôles :

Sur l'eau ou après les courses, à la demande du Comité de course ou du Comité technique.

5.3 Jours de course avec briefing coureur à 9h15 sur le môle de Sète :

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
28 septembre 2019	10 h	Toutes classes
29 septembre 2019	10 h	Toutes classes

5.4 Le dernier jour de la régate, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16 h. Le nombre de course est fixé au maximum possible par jour en fonction des conditions météo. 5.5 L'ouverture de l'Occitania Cup par la Ville de Sète aura lieu le vendredi 27 septembre à 19h30 au Théâtre de la Mer. Présence de tous requise à cet apéro d'accueil par les élus municipaux. 5.6 L'accueil par le Port de Sète Sud de France aura lieu Samedi 28 septembre à 19h30 sur le môle. Présence de tous requise à cet apéro accueil du Port de Sète par les responsables du Port et les élus régionaux.

#### 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront :

- affichées selon la Prescription Fédérale,
- disponibles en version électronique à imprimer à l'adresse suivante : www.comite-voile34.fr

## 7. LES PARCOURS

Deux ronds seront mis en place :

- Rond croiseurs
- Rond monotypes et micros
- 7.1 Les parcours seront de types parcours techniques ou parcours côtiers. Ils seront définis dans les instructions de course, ainsi que les zones de course.

### 8. SYSTEME DE PENALITE

L'arbitrage semi direct pourra être mis en place et selon les conditions de son application seront définies dans les Instructions de course et explicitées au briefing coureur. L'action du jury sur l'eau sera définie dans les instructions de course.





#### 9. CLASSEMENT

- 9.1 Deux courses devront être validées pour valider la compétition.
- 9.2 (a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses.
  - (b) Quand 5 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
- 9.3 Le système de classement est le Système de Points à Minima de l'annexe A.
- 9.4 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps pour les parcours techniques et temps sur distance pour les parcours côtiers.
- 9.5 Un classement des clubs sera effectué selon des modalités qui seront définies dans les instructions de course. Le club vainqueur recevra pour un an "l'Occitania Cup" qui devra être remise en jeu lors de la prochaine édition.
- 9.6 Les classements scratch et de groupes seront organisés en fonction des inscrits et de leur répartition en différents groupes par l'organisation. Cette répartition sera précisée au cours du briefing coureurs de samedi matin.

#### 10. PLACE AU PORT

Emplacement au port : Le Port de Sète organise l'accueil des bateaux à partir du Vendredi 27 septembre 2019. Pour ceux qui souhaitent l'amener avant, contacter la SNS.

## 12. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

#### 13. PRIX

L'Occitania Cup sera remise pour un an au Club désigné vainqueur.

#### 14. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et / ou corporel).

## 15. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter le CDV 34 ou la Société Nautique de Sète. L'ensemble des clubs habitables sont partenaires de l'Occitania Cup et peuvent vous donner toutes les indications nécessaires à votre participation dans des conditions de convivialité et de sportivité recherchées par tous (préparation, déplacement commun, contacts...).

Grutages: grutages possibles à Palavas ou Balaruc restant à organiser.

Contacter le CDV 34 : 04 67 67 40 67 permanences téléphoniques les vendredis de 8h30 à 16h30





#### ANNEXE PRESCRIPTIONS FEDERALES

FFVoile Prescriptions to RRS 2017-2020 translated for foreign competitors

FFVoile Prescription to RRS 25 (Notice of race, sailing instructions and signals):

For events graded 4 and 5, standard notices of race and sailing instructions including the specificities of the event shall be used. Events graded 4 may have dispensation for such requirement, after receipt of FFVoile approval, received before the notice of race has been published.

For events graded 5, posting of sailing instructions will be considered as meeting the requirements of RRS 25.1 application.

## (\*) FFVoile Prescription to **RRS 64.3** (Decisions on protests concerning class rules):

The jury may ask the parties to the protest, prior to checking procedures, a deposit covering the cost of checking arising from a protest concerning class rules.

## (\*) FFVoile Prescription to RRS 67 (Damages):

Any question about or request of damages arising from an incident involving a boat bound by the Racing Rules of Sailing or International Regulation to Prevent Collision at Sea depends on the appropriate courts and cannot be dealt by the jury.

## (\*) FFVoile Prescription to **RRS 70. 5** (Appeals and requests to a national authority):

The denial of the right of appeal is subject to the written authorization of the Fédération Française de Voile, received before publishing the notice of race. This authorization shall be posted on the official notice board during the event.

## (\*) FFVoile Prescription to **RRS 78.1** (Compliance with class rules; certificates):

The boat's owner or other person in charge shall, under his sole responsibility, make sure moreover that his boat complies with the equipment and security rules required by the laws, by-laws and regulations of the Administration.

## (\*) FFVoile Prescription to RRS 86.3 (Changes to the racing rules):

An organizing authority wishing to change a rule listed in RRS 86.1(a) in order to develop or test new rules shall first submit the changes to the FFVoile, in order to obtain its written approval and shall report the results to FFVoile after the event. Such authorization shall be mentioned in the notice of race and in the sailing instructions and shall be posted on the official notice board during the event.

## (\*) FFVoile Prescription to RRS 88 (National prescriptions):

Prescriptions of the FFVoile shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions, except for events for which an international jury has been appointed.

In such case, the prescriptions marked with an asterisk (\*) shall neither be changed nor deleted in the notice of race and sailing instructions. (The official translation of the prescriptions, downloadable on the FFVoile website www.ffvoile.fr, shall be the only translation used to comply with RRS 90.2(b)).

## (\*) FFVoile Prescription to **RRS 91(b)** (Protest committee):

The appointment of an international jury meeting the requirements of Appendix N is subject to prior written approval of the Fédération Française de Voile. Such authorization shall be posted on the official notice board during the event.

#### FFVoile Prescription to **APPENDIX R** (*Procedures for appeals and requests*):

Appeals shall be sent to the head-office of Fédération Française de Voile, 17 rue Henri Bocquillon, 75015 Paris – email: <a href="mailto:jury.appel@ffvoile.fr">jury.appel@ffvoile.fr</a>, using preferably the appeal form downloadable on the website of Fédération Française de Voile: <a href="http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury\_appel.asp">http://www.ffvoile.fr/ffv/web/services/arbitrage/jury\_appel.asp</a>